



scot grande agglomération
schéma de cohérence territoriale
Les cohérences naturelles et urbaines

smeat
www.scot-toulouse.org

Révision du SCoT de la Grande agglomération toulousaine **Concertation : réunions publiques**

21 et 23 septembre, et 1^{er} octobre 2015

Ordre du jour

- 1. Le SCoT de la Grande agglomération toulousaine**
- 2. Cadre de la Révision**
- 3. Les travaux engagés**
- 4. Echanges avec les participants**



Le Schéma de Cohérence Territoriale de la Grande agglomération toulousaine

Qu'est-ce qu'un Schéma de Cohérence Territorial ?

«Article L122-1» du Code de l'urbanisme :

[...]Le SCoT définit un projet d'aménagement et de développement durable qui fixe les objectifs des politiques publiques d'urbanisme en matière d'habitat, de développement économique, de loisirs, de déplacements et de régulation du trafic automobile[...]

Schéma de Cohérence Territorial

S'applique aux politiques publiques de :

- **Logements (PLH)**
- **Transports (PDU)**
- **Commerce (CDAC)**
- **Soutien aux quartiers (Contrat de Ville)**
- **Projets > 5000m²,**

- **Documents d'urbanisme :
PLU, POS, PLUi...**

...dans un rapport de compatibilité.

Qu'est-ce qu'un Schéma de Cohérence Territorial ?

Le SCoT n'est pas ...

- un « super PLU » :

il ne détermine pas de zonage, mais des orientations et objectifs ;

il donne un cadre aux autres politiques publiques locales, avec lequel celles-ci doivent être compatibles (= non contradiction) ;

- un document de programmation :

il ne programme pas la réalisation de travaux, aménagements, équipements

Un document en évolution

- **SCoT approuvé en juin 2012**
 - un rapport de présentation
 - un projet d'aménagement et de développement durable
 - un document d'orientations générales
- 2 évolutions en 2013
- 1 évolution en 2014
- **Décembre 2014 : lancement de la 1^{ère} Révision**

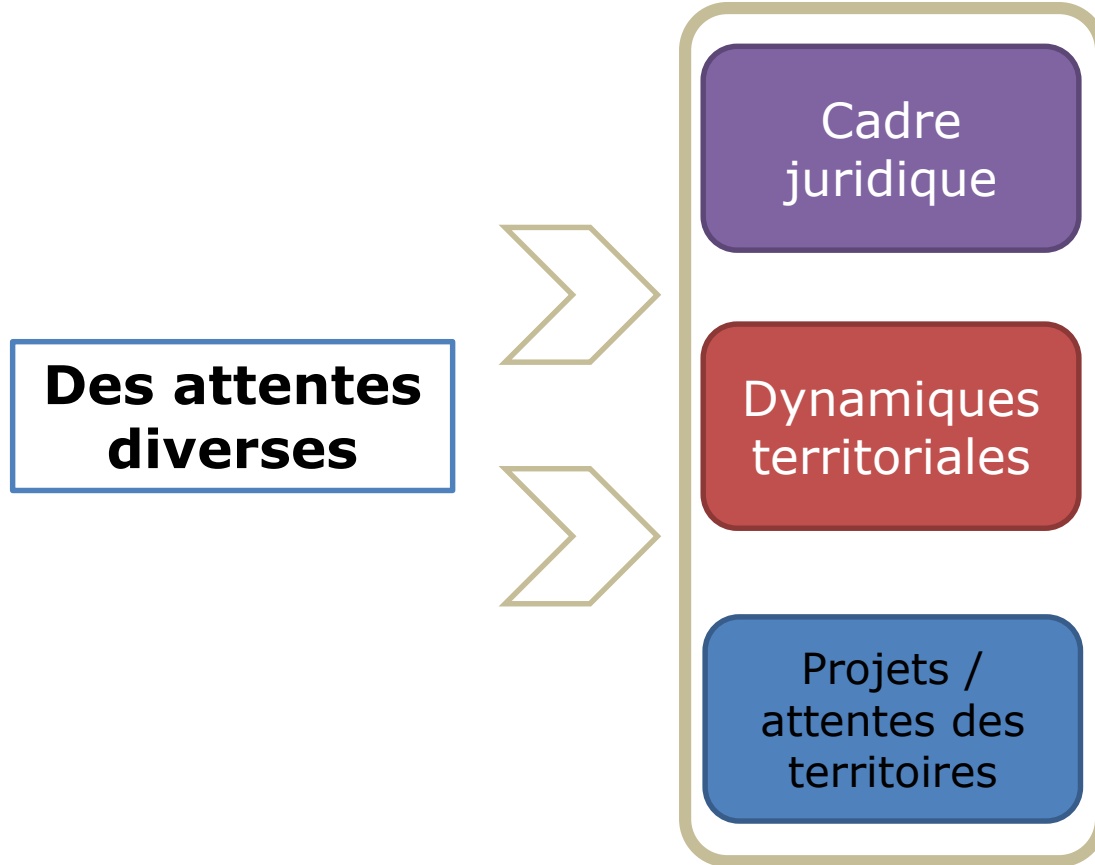




scot grande agglomération
schéma de cohérence territoriale
Les cohérences naturelles et urbaines

Le cadre de la Révision

Les éléments à prendre en compte



La loi Grenelle, complétée par la loi ALUR / Echéances

La loi ALUR du 24 mars 2014 prévoit que les SCoT « *intègrent les dispositions de la présente loi lors de leur prochaine révision et au plus tard le 1er janvier 2017.* »

Depuis 2010 :



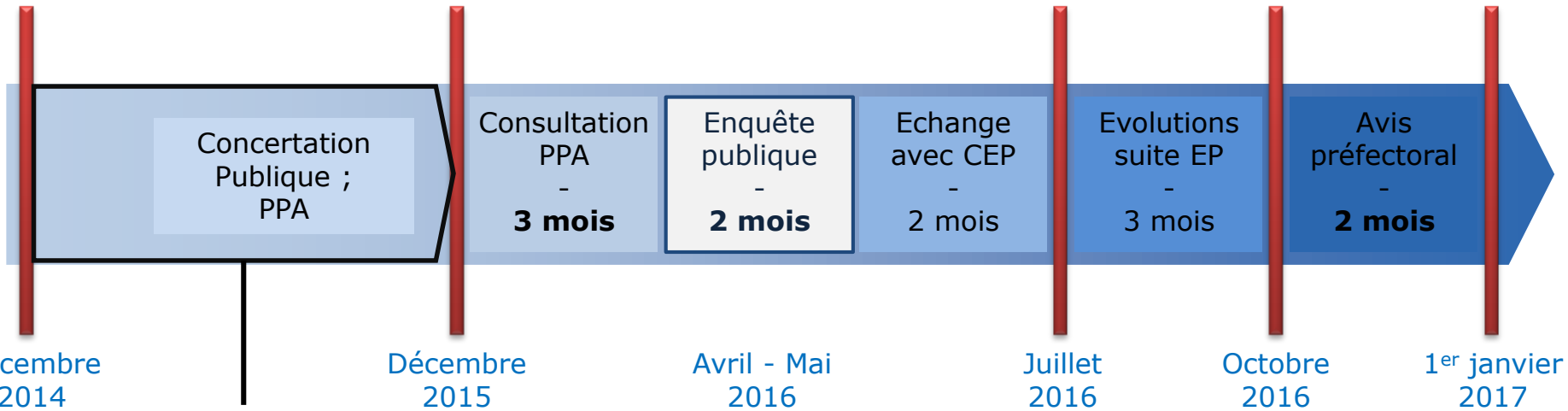
Les étapes obligatoires / Echéances

Prescription
de la Révision

Bilan
Concertation
Arrêt
du projet

Avis
commission
d'enquête

Approbation



Elaboration du nouveau projet



Dynamiques territoriales

Une révision 2 ans après l'approbation

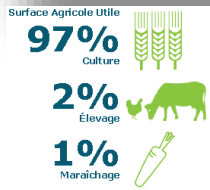
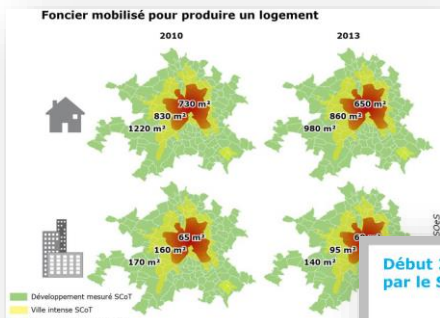
Pas de bilan possible mais :

- Une actualisation des dynamiques à l'œuvre
- Une relecture partielle de la mise en œuvre
- Une connaissance complémentaire (2010-2012) issue de l'Outil de veille active

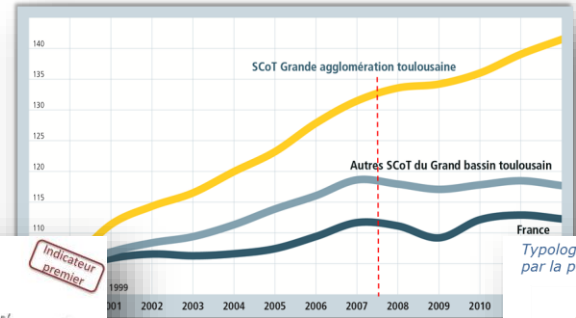
Accueillir

Maîtriser Polariser

Relier



10 000
habitants de plus par an de 2007 à 2012

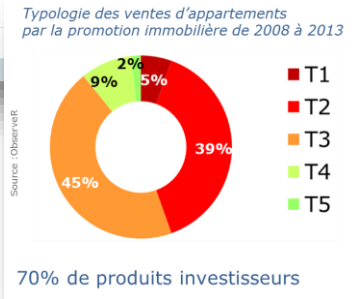


En Ville intense, **2** habitants **3** sont desservis par une ligne TC « au quart d'heure »

Début 2014, 6 contrats d'axe sont validés par le SMEAT sur les 27 figurant au SCOT

- Sur ces six Contrats, seule l'infrastructure TCSP de la VCSM a été réalisée.
- Sur les CA n° 8 ; 9 et 24, l'offre bus a été restructurée

Permis 10 000
logements autorisés par an depuis 2008





Les chantiers engagés

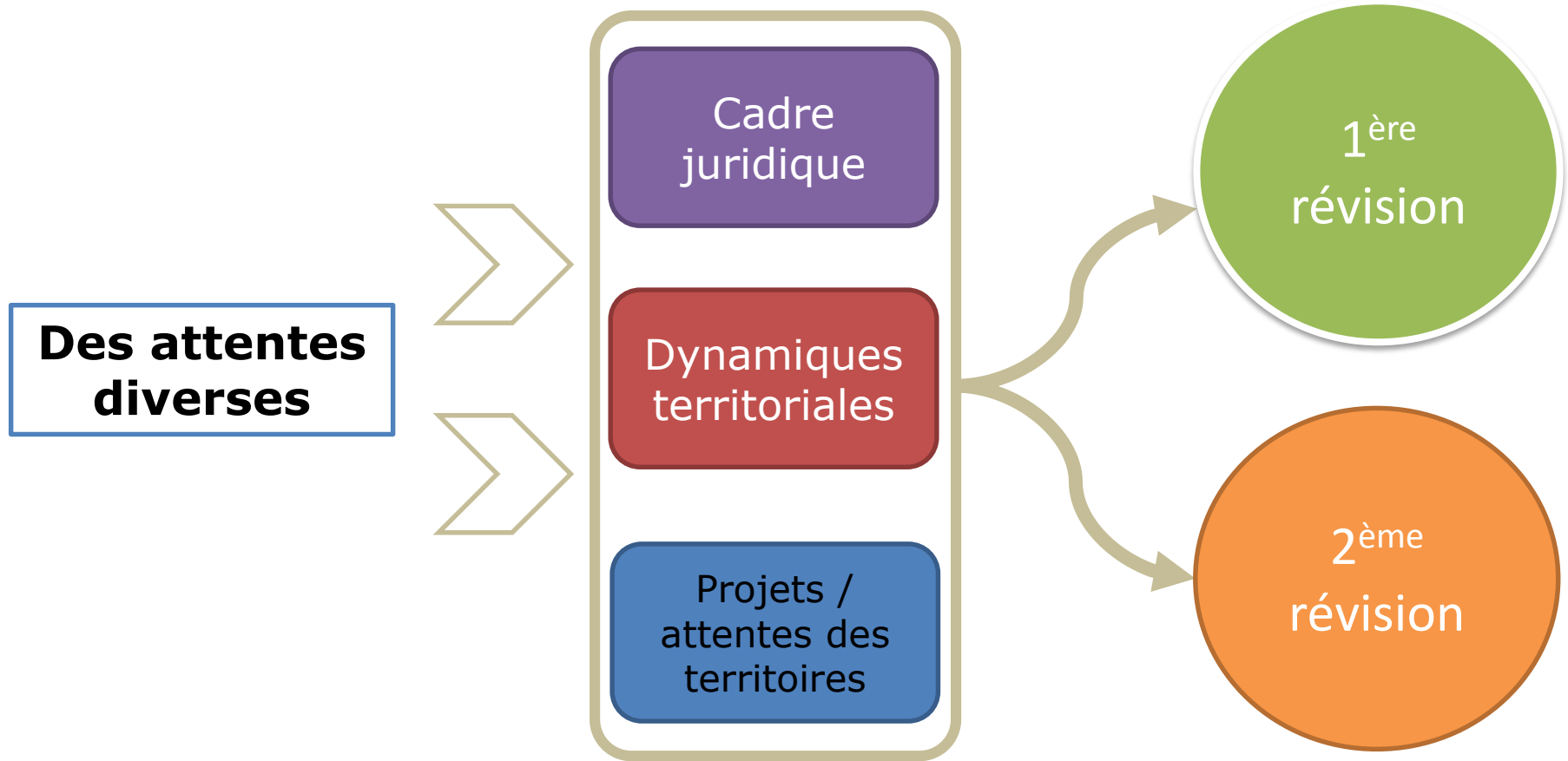
Des travaux prioritaires, à poursuivre le cas échéant au-delà de la première révision

Pour répondre aux besoins de clarification, amélioration du SCoT et tenir compte des éléments de projets nouveaux, **6 chantiers prioritaires** ont été retenus :

- Temps de déplacement
- Consommation foncière
- Equilibre habitant/emploi
- Effets de franges avec les SCoT limitrophes
- Extensions urbaines
- Evolution des communes



Les éléments à prendre en compte

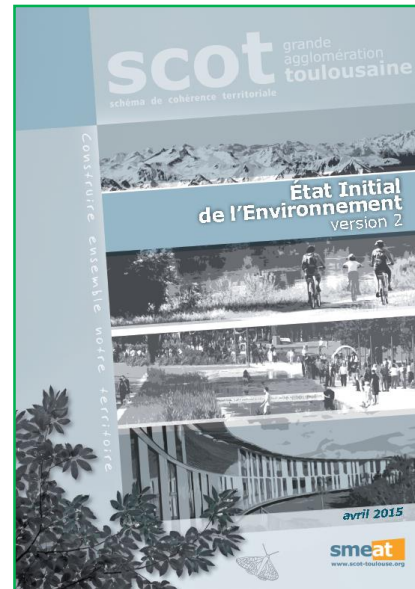
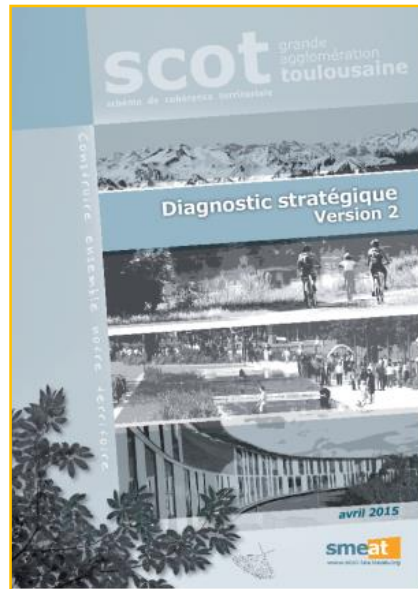




Diagnostic et EIE

Depuis le 20 avril, retrouvez le Diagnostic et l'EIE (version 2) sur le site du Smeat

www.scot-toulouse.org



Une approche transversale

Un diagnostic stratégique autour de 4 verbes :

- **ACCUEILLIR**
 - **POLARISER**
 - **RELIER**
 - **MAITRISER**
- Diagnostic
- Etat Initial de l'Environnement

Une actualisation des données faisant ressortir les enjeux nouveaux

Une intégration des nouvelles dispositions réglementaires

Un diagnostic stratégique autour de 4 verbes

DIAGNOSTIC

ACCUEILLIR

Dynamiques de métropolisation
Dynamiques démographiques et sociales

POLARISER

Dynamiques de l'habitat
Dynamiques économiques
Dynamiques commerciales
Dynamiques des territoires

RELIER

Dynamiques de mobilité
Dynamiques d'accessibilités territoriales
Dynamiques numériques

EIE

MAITRISER

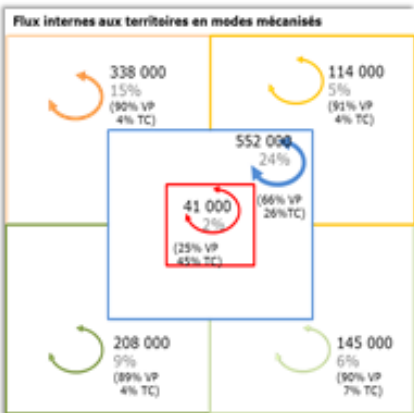
Valorisation et protection du patrimoine
Économie, protection et valorisation des ressources
Limitation de la vulnérabilité des personnes
Sites Natura 2000
Maîtrise de la consommation d'espaces

Actualisation des données et intégration des nouvelles dispositions



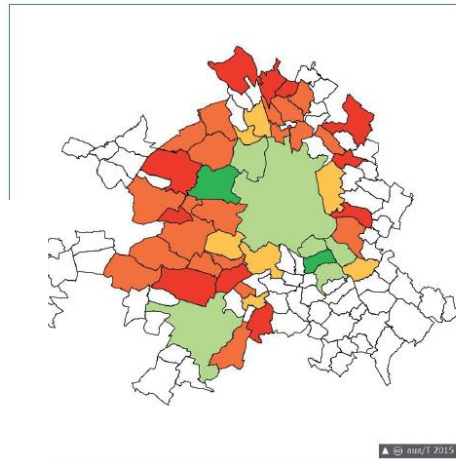
Critère III

Prise en compte des temps de parcours TC et VP

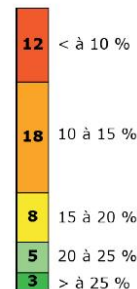


Agence d'Urbanisme et d'Aménagement Toulouse aire urbaine

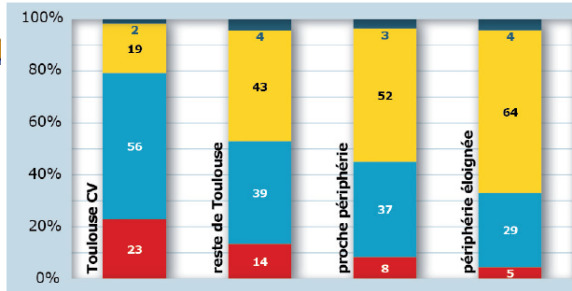
Au sein des bassins Objectif : parcours TC < 30 min		Données EMD 2013	
		Transport en commun	Voiture Particulière
Nord-Ouest	Distance moyenne	11	9
	Temps moyen	36	18
Sud-Ouest	Distance moyenne	9	9
	Temps moyen	36	20
Sud-Est	Distance moyenne	18	9
	Temps moyen	58	20
Nord-Est	Distance moyenne	12	7
	Temps moyen	49	18



46 communes concernées par la loi SRU
Sources : DDT 31 - 1^{er} janvier 2014



Non assujetties à l'art. 55 SRU



Difficultés de stationnement sur le lieu de travail

Source : aua/T - EMD 2013

NON, compte tenu horaire
NON, place à proximité
NON, place réservée
OUI



Du PADD au DOO...

Depuis le 25 juin, les éléments de débat sur les orientations du PADD sur le site du Smeat

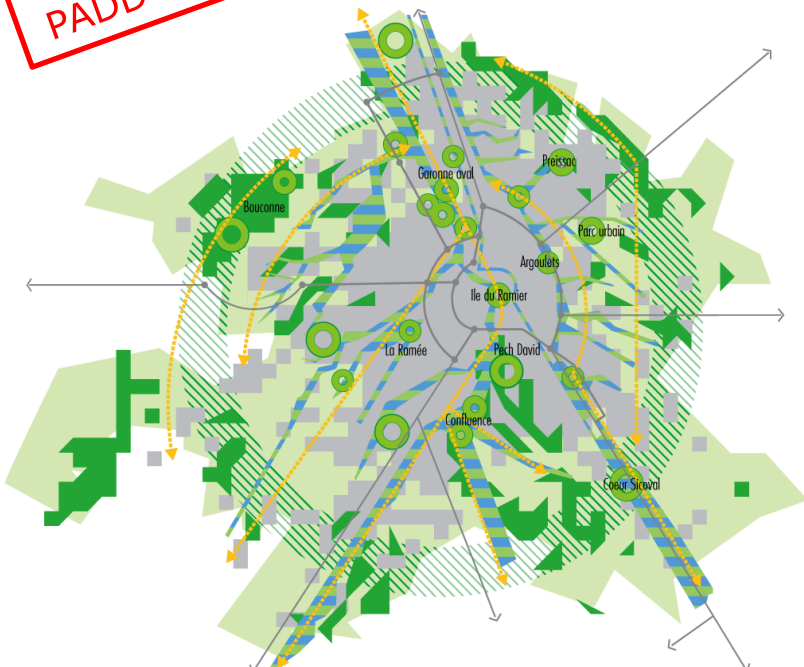
www.scot-toulouse.org



Principes proposés pour le respect du calendrier de la 1^{ère} Révision

- **Maintien du cadre fixé par la Vision stratégique InterSCoT**
- **Préservation des équilibres établis dans le PADD 2012**
- **Ajustements mineurs du PADD, indispensables à court terme au regard :**
 - des obligations réglementaires (Grenelle, ALUR, DufLOT, jugement du TA...)
 - des projets des collectivités

Rappel
PADD 2012



Maîtriser l'urbanisation

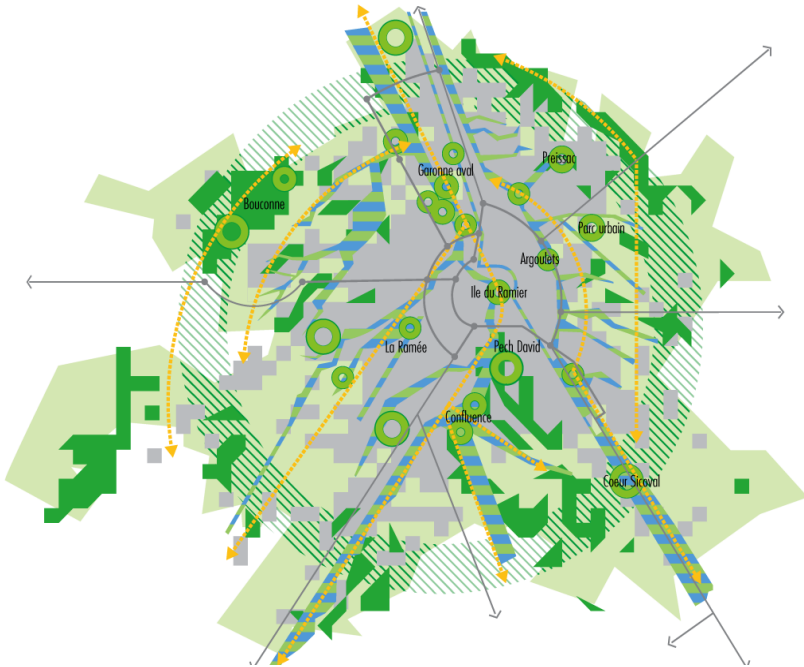
- Appliquer un principe général d'économie des espaces agricoles et naturels
- Révéler les territoires naturels et agricoles stratégiques
- Valoriser les espaces ouverts à travers un maillage vert et bleu (liaisons vertes, couronne verte,...)

Maîtriser l'urbanisation

**Réflexions
en cours**

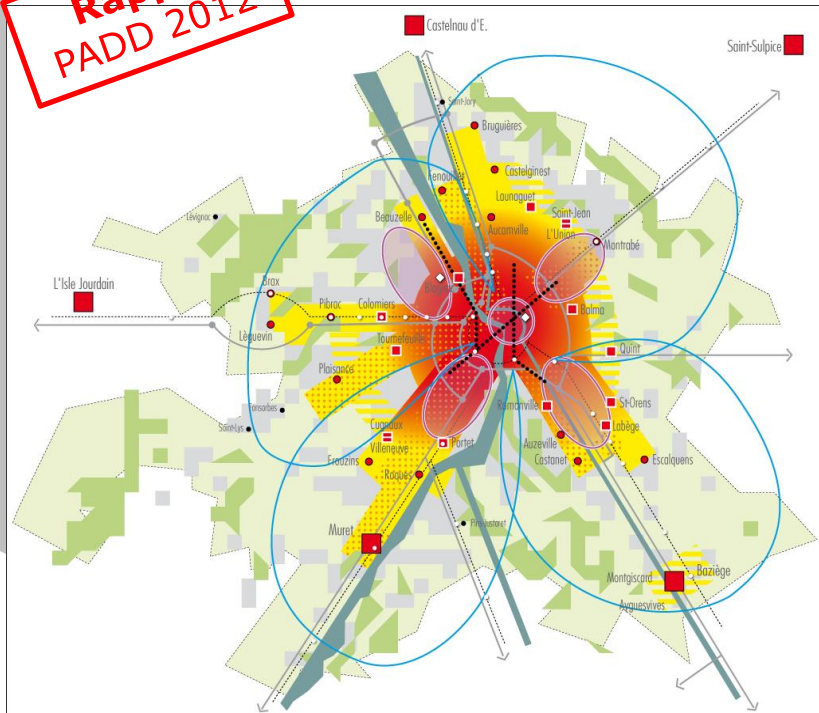
Evolutions envisagées

- Assurer le lien entre EIE (mesure de la consommation foncière sur 10 ans) et le DOO (objectifs de réduction de la consommation territorialisés)
- Actualiser les périmètres des espaces agricoles et naturels protégés



Polariser le développement

Rappel
PADD 2012



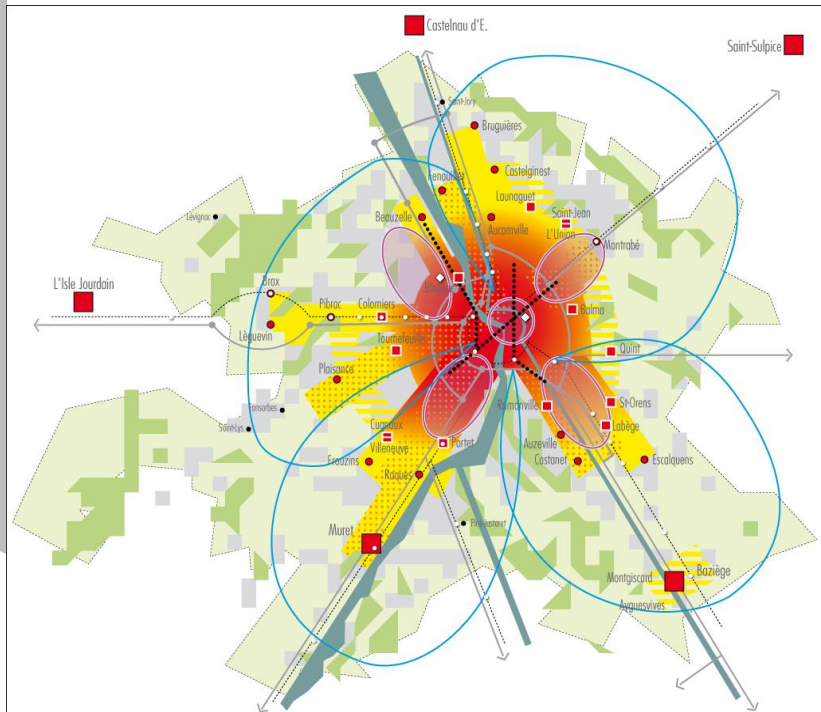
- Se préparer à accueillir près de 300 000 habitants entre 2008 et 2030
- Construire de l'ordre de 9000 logements par an, et répondre à des besoins diversifiés en logements
- Promouvoir la ville intense pour y accueillir 80% de la population
- Accueillir un développement mesuré sur les territoires au delà de la ville intense
- Accueillir et conforter l'activité économique et l'emploi, coordonner les politiques publiques en faveur d'un meilleur équilibre habitants/emplois
- Hiérarchiser et qualifier les sites d'accueil d'activités

Polariser le développement

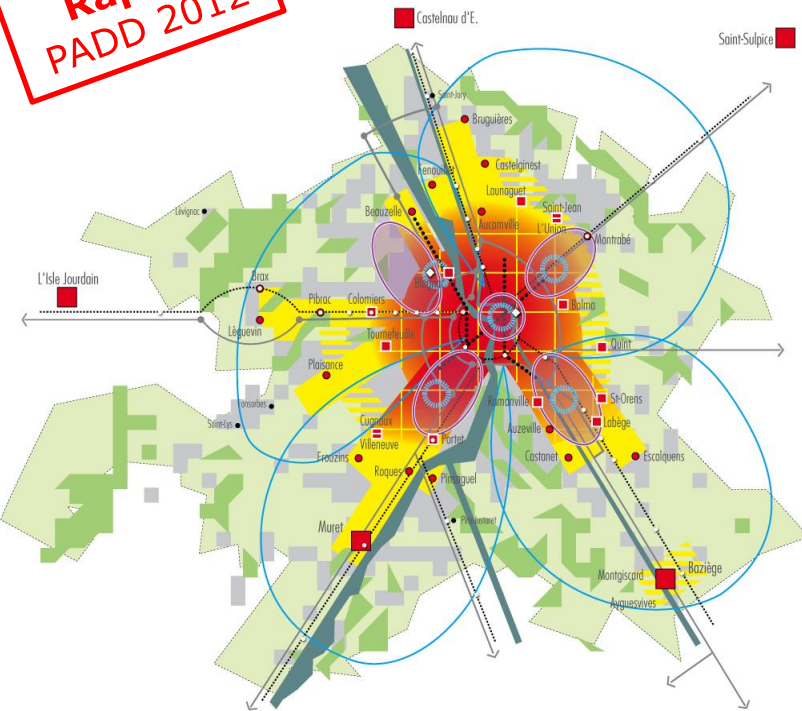
**Réflexions
en cours**

Evolutions envisagées

- Réaffirmation de la notion de compatibilité
- Souplesses apportées sur la territorialisation du développement urbain (évolution des prescriptions du DOO)
- Actualisation des objectifs de production de logement par EPCI
- Meilleure prise en compte des équipements



**Rappel
PADD 2012**



Relier les territoires

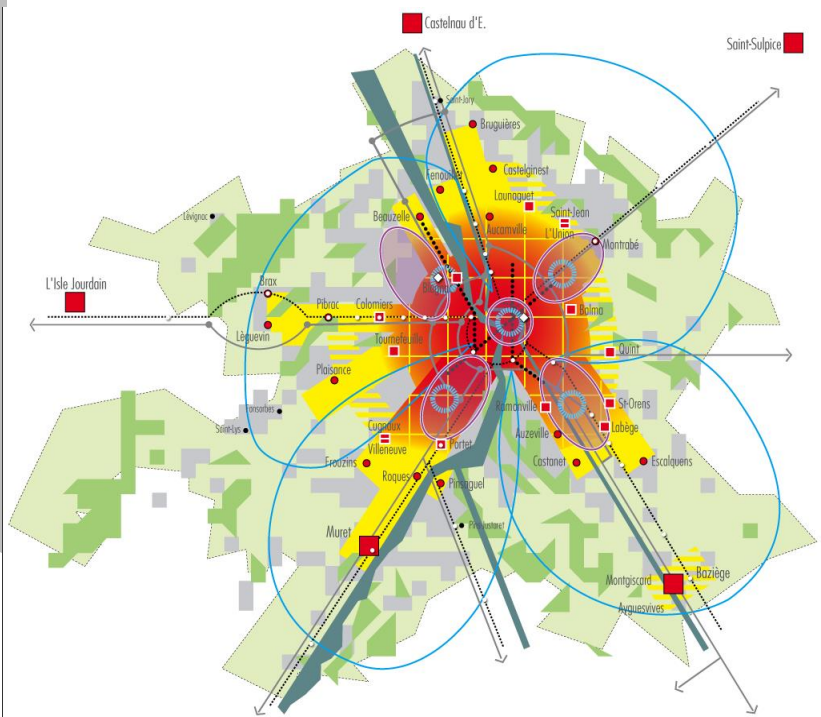
- Prévoir les infrastructures nécessaires au maintien et au renforcement de l'accessibilité métropolitaine
- Développer un réseau de transports collectifs intermodal
- Pour un système de déplacement durable, privilégier densité et mixité urbaine aux abords des transports collectifs

Relier les territoires

**Réflexions
en cours**

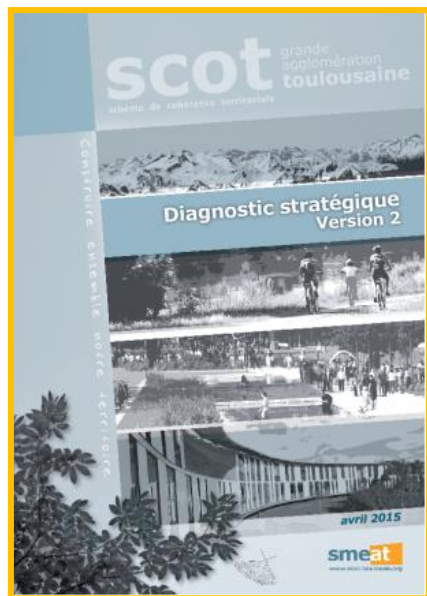
Evolutions envisagées

- Intégration du sujet du numérique(Grenelle)
- Evolution des modalités de mise en œuvre de la cohérence urbanisme /transport
- Une approche privilégiant le niveau de service.

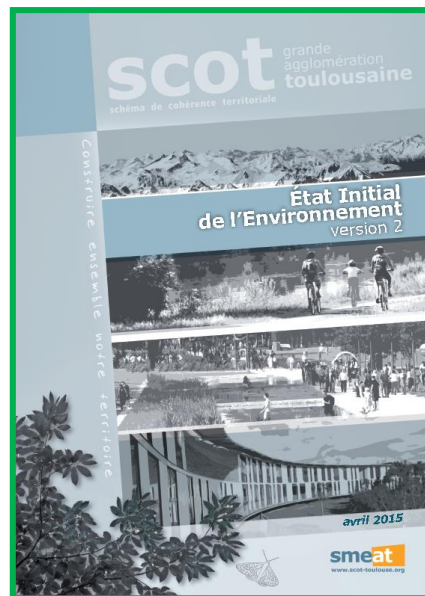


Retrouvez le Diagnostic et l'EIE et les éléments de débat sur les orientations du PADD sur le site du Smeat

www.scot-toulouse.org



depuis le 20 avril



depuis le 20 avril



depuis le 25 juin



scot grande agglomération
schéma de cohérence territoriale
Les cohérences naturelles et urbaines

smeat
www.scot-toulouse.org

Révision du SCoT de la Grande agglomération toulousaine **Concertation Grand public**

21 et 23 septembre, et 1^{er} octobre 2015